



## 41<sup>ème</sup> Assemblée générale Kigali, 19 au 21 juillet 2012



19 juillet 2021

### Colloque international sur la planification familiale et l'égalité femmes / hommes

Le colloque international organisé par l'AIMF à l'occasion de son congrès annuel, aborde la question de la planification familiale sous le prisme de l'égalité femmes - hommes.

Aujourd'hui encore, 214 millions de femmes dans les pays en développement qui souhaitent éviter une grossesse n'ont pas accès aux moyens de contraception modernes. Devant l'ampleur de cette situation, ***développer l'accès au planning familial est un enjeu crucial pour le renforcement de l'égalité femmes-hommes.***

La planification familiale volontaire, qui vise à permettre aux femmes et aux hommes de choisir le nombre et le moment des naissances, est l'un des investissements les plus significatifs qu'il soit, en matière de développement du capital humain et de renforcement des droits des femmes.

Les bénéfices directs de la planification familiale sont connus : soutiens à l'autonomisation des femmes, à leurs choix d'avenir, à leur intégration économique et sociale. Le planning familial a également un impact durable sur la santé et le bien être des femmes et de leurs enfants. L'âge de la mère, l'espacement et le nombre des naissances sont des déterminants majeurs de la santé maternelle et infantile.

Ces bénéfices sont connus, et les Etats sont engagés à différents niveaux sur ces questions, notamment dans le cadre du programme global « Family Planning 2020 » piloté par les Nations Unies, mais aussi du « Partenariat de Ouagadougou », qui réunit dans 9 pays d'Afrique de l'Ouest francophone, société civile, partenaires techniques et financiers. Depuis 2011, ce partenariat a contribué à augmenter de 3,8 millions le nombre de femmes utilisatrices de moyens de contraception, permettant d'éviter 2 millions de grossesses non-désirées et plus de 700 000 avortements à risque. Pour aller dans ce sens, la stratégie post-2020 du Partenariat vise à doubler le nombre d'utilisatrices d'ici à 2030, ce qui implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés.

Dans ce contexte, il est également connu que ***les villes sont des espaces d'intervention prioritaires*** pour développer l'accès au planning familial : elles sont des espaces où s'expriment des changements de société profonds. Aussi et raison des migrations intérieures et extérieures, il est nécessaire de leur apporter un accompagnement afin, d'une part, d'intégrer les familles les plus vulnérables, d'autre part d'aider les populations rurales migrantes à s'adapter au milieu urbain. Ces populations pauvres

concentrent en effet des niveaux élevés de risques liés à l'absence de maîtrise de la fécondité. Aussi, les services sociaux doivent leur apporter des informations.

Dans le même temps, les villes sont également les lieux de toutes les opportunités pour exploiter le potentiel de l'innovation sociale : espace favorable au développement de nouvelles activités économiques, accès facilité à la formation, croisement des flux de capitaux et de personnes. Ces potentialités doivent être au cœur de la politique des villes et le renforcement de l'accès au planning familial est un des leviers pour permettre aux jeunes adultes, et en particulier aux jeunes femmes, de mieux maîtriser leur avenir pour s'emparer de ces opportunités.

***Le leadership local est un rouage essentiel pour la réussite des politiques de planification familiale et en faveur de l'égalité femmes-hommes.*** Le Maire, par les liens privilégiés qu'il entretient avec la population, est le plus à même d'appréhender la diversité des questions culturelles et sociétales susceptibles d'avoir une influence sur la politique de planification familiale. Il est légitime pour accompagner les débats de société liés au planning familial, en impliquant la société civile dans toute sa diversité. Il est porteur d'un projet politique, d'une vision de développement de son territoire, qui prend nécessairement en compte et anticipe les dynamiques démographiques à l'œuvre. Enfin il peut engager la population locale dans cette vision et mettre en œuvre une politique de planification familiale qui garantisse à chacun la possibilité d'élever sa famille comme il le souhaite.

***De nombreux maires du réseau francophone se sont engagés dans des politiques de promotion du planning familial. Des leçons ont été apprises sur le terrain en termes de gouvernance, de gestion de services, de politique sociale. Partager ces expériences, susciter les échanges dans le réseau et proposer des pistes d'engagement des maires francophones sont les objectifs du colloque.***

Depuis 2017, sous l'impulsion de l'Initiative pour la santé et la salubrité en Ville (ISSV), menée par l'AIMF en partenariat avec la Ville Paris et la Fondation Bill et Melinda Gates, plusieurs villes du réseau se sont engagées dans la mise en œuvre de projets intégrés de santé urbaine. La planification familiale en est un des éléments.

9 projets sont en cours. Ils concernent 18 villes et associations de villes soutenues directement par l'AIMF (dans le cadre de l'ISSV ou sur fonds propres). Et le nombre des requêtes transmises au Secrétariat Permanent est en très forte augmentation.

Les résultats obtenus permettent aujourd'hui de dégager des enseignements, dont le partage et la capitalisation au profit du réseau sont essentielles.

Les expériences présentées lors du colloque ont vocation à faire connaître des projets pionniers, à en faire émerger d'autres et à susciter un effet d'entraînement auprès des maires francophones. Elles permettront également d'ouvrir un débat sur les suites à donner à cet engagement au sein du réseau.

### **Format**

Après les discours de cadrage et de mise en perspective de la thématique, trois panels vont se succéder sur les axes 'Planification familiale et santé des jeunes', 'Offres de services municipaux', 'Pour des actions concertées et un plaidoyer commun, planification familiale et égalité femmes / hommes'.

Chaque panel intégrera des élus du Rwanda, pays hôte de la rencontre et particulièrement engagé sur le thème de la planification familiale, des élus francophones porteurs d'une expérience pionnière et des représentants d'organisations de la société civile.

Une session de synthèse et de recommandations clôturera le séminaire.

### ***Panel n°1 : « Planification familiale et santé des jeunes »***

La moitié de la population du continent africain a moins de 19 ans. Si elles ne constituent pas une catégorie homogène, leurs besoins en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive sont importants. Chaque année dans les pays en développement, 21 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont enceintes et environ 12 millions d'entre elles mettent au monde des enfants (dont 777 000 ont moins de 15 ans). Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, tels que les pressions pour les mariages précoces et forcés, le manque d'information et d'accès à la planification familiale, les violences sexuelles.

*Ces grossesses précoces ont de graves conséquences sur la santé des mères et de leurs enfants, les complications liées étant les premières causes de décès des adolescentes. A ces risques élevés se conjuguent souvent la stigmatisation et les violences dont ces jeunes mères sont victimes. La maternité les pousse à abandonner leur scolarité malgré les efforts des systèmes éducatifs pour les aider.*

Face à ces enjeux de santé, de droits et de bien être des habitant.e.s les municipalités s'engagent, en complémentarité avec l'Etat, pour atteindre tout particulièrement le public des jeunes, qui demande une approche spécifique et adaptée. Partenariats avec la société civile et les établissements scolaires pour assurer l'éducation à la sexualité, création de services dédiés, campagnes d'information et appui aux réseaux de jeunes sont autant d'initiatives de terrain qui prennent place dans des politiques de jeunesse inclusives et durables.

### ***Panel n°2 : « Offres de services municipaux »***

Le mouvement mondial de décentralisation, en faveur de plus de subsidiarité, conduit de façon croissante à ce que les villes s'impliquent directement dans la santé publique. Au-delà des actions en matière de salubrité urbaine, déjà anciennes, les enjeux de prévention sanitaire et de fourniture de services de proximité prennent de plus en plus de place dans la politique locale.

Premiers interlocuteurs des populations, les Maires et les agents municipaux sont en première ligne pour faire face à ces enjeux, tel que cela s'illustre avec force en cette période de pandémie mondiale. Pour répondre aux besoins non satisfaits, pour améliorer l'offre de services, pour aller à la rencontre des populations les plus vulnérables, les villes innovent. Elles développent dans les quartiers des services de proximité, adaptés en partenariat avec des réseaux d'intervenants publics, associatifs et privés. Elles financent des campagnes de prévention et des équipements publics accessibles au plus grand nombre.

***Panel n°3 : « Pour des actions concertées et un plaidoyer commun, planification familiale et égalité femmes / hommes »***

Les enjeux de la planification familiale sont intimement liés aux droits des femmes. Il s'agit d'assurer à chacune la possibilité de choisir les conditions d'une maternité. Mais ces enjeux ont des implications directes sur l'égalité femmes-hommes. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part de susciter une évolution du rôle et de la place des femmes dans la société, d'autre part d'agir fermement contre les pressions et violences qu'elles peuvent subir. Au contact avec les populations, les responsables locaux ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre des avancées tangibles en la matière et contribuer concrètement à améliorer les conditions de vie des femmes. En s'engageant, via la mise en place de services de lutte contre les violences faites aux femmes, de promotion de l'égalité femmes-hommes et en participant à la construction d'un plaidoyer, en direction des décideurs publics et avec les réseaux de villes, ils peuvent faire la différence.